



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1987/27/Add.2  
13 janvier 1987

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS/RUSSE

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quarante-troisième session  
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ELIMINATION  
ET LA REPRESSION DU CRIME D'APARTHEID

Vues et informations communiquées par les Etats Parties  
conformément à la résolution 1986/7 de la Commission

Note du Secrétaire général

REPONSES RECUES DES ETATS PARTIES

République socialiste soviétique de Biélorussie

GE.87-10044/0261m

[Original : RUSSE]

[30 décembre 1986]

L'apartheid est la forme la plus flagrante, la plus cynique et la plus cruelle du racisme, puisque celui-ci y est érigé en principe constitutionnel et en politique du régime raciste sud-africain. L'apartheid est condamné par l'Organisation des Nations Unies comme un crime contre l'humanité, il est sources de danger pour la liberté et l'indépendance des peuples africains et constitue une menace pour la paix internationale.

L'Organisation des Nations Unies, la communauté mondiale, guidées par les principes de la démocratie et de l'humanisme, considèrent l'élimination de la politique d'apartheid comme l'un de leurs objectifs prioritaires.

La RSS de Biélorussie a toujours réprouvé avec vigueur la politique et la pratique de l'apartheid menées par le régime raciste sud-africain. Rien qu'en 1986, elle a manifesté cette réprobation à la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, à la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question de Namibie, à la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à la quarante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU et dans d'autres organes des Nations Unies.

Le maintien du régime d'apartheid, l'occupation illégale, de la Namibie par l'Afrique du Sud, les actes d'agression commis contre des Etats africains voisins vont à l'encontre des nombreuses résolutions de l'ONU et des exigences de la communauté internationale. Cette situation s'explique par l'appui direct qu'apportent au régime de Pretoria les milieux impérialistes les plus réactionnaires des pays occidentaux, en premier lieu des Etats-Unis d'Amérique. Ces milieux empêchent le Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre contre les racistes de Pretoria des sanctions obligatoires globales, en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Les puissances occidentales, notamment par l'intermédiaire des sociétés transnationales qu'elles contrôlent, non seulement soutiennent mais renforcent le régime d'apartheid sud-africain dans les domaines politique, économique, diplomatique et militaire, y compris nucléaire. En ce faisant et comme on l'a noté au vingt-septième congrès du PCUS, les supermonopoles transnationaux américains, en règle générale, jouent activement le rôle de promoteurs de l'hégémonisme d'Etat et de leaders des forces au pouvoir dans ce pays et qu'anime le désir de se tailler un empire.

D'après des données fournies par l'ONU, quelque 1 100 transnationales et leurs filiales opèrent en Afrique du Sud. Ce sont essentiellement des sociétés américaines, britanniques et d'Allemagne fédérale, mais il y a aussi des entreprises suisses, australiennes, canadiennes, françaises, néerlandaises, italiennes, belges et originaires d'autres pays occidentaux. Les investissements de l'Ouest en Afrique du Sud se chiffrent en tout à 35 milliards de dollars. Ils aident le régime d'apartheid à tenir bon sur le plan économique, malgré l'augmentation du déficit de sa balance des paiements.

Ils assurent près d'un tiers de la croissance économique de l'Afrique du Sud et permettent des dépenses militaires sans précédent. L'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud décrété par le Conseil de sécurité est détourné par les pays occidentaux. Surtout, grâce à l'aide de l'Ouest, l'Afrique du Sud elle-même est devenue un important exportateur d'armes, qui se propose d'accroître d'une fois et demie, dans les cinq prochaines années, le volume de ses exportations.

La coopération des puissances occidentales et d'Israël ainsi que de leurs monopoles avec l'Afrique du Sud, dans le domaine nucléaire, le concours qu'ils apportent au régime de Prétoria en vue d'accroître le potentiel nucléaire de celui-ci constituent une grave menace pour l'Afrique indépendante et pour le monde entier.

Les sociétés transnationales opèrent dans presque toutes les industries-clefs de l'Afrique du Sud et, dans certaines branches, comme les mines, l'électronique, la chimie et le pétrole, jouent le rôle principal. Pour les trois quarts au moins de ses besoins en combustibles, l'Afrique du Sud s'approvisionne à l'étranger et ce sont les protecteurs et complices du régime d'apartheid à l'Ouest qui la ravitaillent. Ainsi, la CEE n'interdit d'aucune manière les livraisons de produits pétroliers raffinés à l'Afrique du Sud. Les "mesures restrictives" de la CEE ne gênent nullement les marchands de pétrole qui pactisent avec l'Afrique du Sud.

La nouvelle s'est répandue ces derniers temps du "départ" d'Afrique du Sud de sociétés transnationales de plusieurs pays occidentaux, au nombre desquels les Etats-Unis d'Amérique. Certes, d'une part, la lutte contre l'apartheid qui s'allume dans ce pays, et, de l'autre, l'instabilité économique du régime de Pretoria, que minent ses aventures militaires contre des Etats africains voisins et, essentiellement, sa guerre punitive en Namibie, suscitent à l'Ouest des craintes quant au sort des investissements et aux possibilités de superprofits. Les sociétés en cause n'en entendent pas moins conserver des liens très étroits avec les entreprises, qu'elles avaient en Afrique du Sud. Des milliards de dollars y subsistent, d'origine américaine, en particulier sous forme d'investissements industriels et de prêts divers. Dans la pratique, l'approche suivie en gros n'est pas nouvelle : il s'agit de "partir pour rester". La politique d'"engagement constructif" des Etats-Unis avec l'Afrique du Sud raciste est le garant original des intérêts impérialistes.

Certains Etats occidentaux laissent sans réponse les appels répétés de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui leur ont été directement adressés, de prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre un terme à toute collaboration avec le régime raciste sud-africain dans les domaines politique, diplomatique, économique, commercial, militaire et nucléaire, et de s'abstenir d'établir des liens de coopération de cet ordre avec ce régime, en violation des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

Jusqu'à présent, les gouvernements des pays concernés n'ont pas pris de mesures actives d'ordre législatif, administratif ou autre vis-à-vis de leurs nationaux et des organes corporatifs se trouvant sous leur juridiction qui possèdent ou dirigent, en particulier en Afrique du Sud, des entreprises portant atteinte aux intérêts de la population africaine autochtone. Ces mesures viseraient à mettre un terme à l'activité de ces entreprises et à interdire tous nouveaux investissements allant à l'encontre des intérêts de cette population. Les gouvernements concernés n'ont pas non plus appliqué les résolutions de l'ONU relatives au retrait des capitaux d'Afrique du Sud et à l'adoption de mesures effectives contre les sociétés pétrolières, pour que le régime raciste sud-africain ne soit plus approvisionné en pétrole brut et en produits pétroliers.

L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante et unième session, dans des résolutions que la RSS de Biélorussie a parrainées et, en particulier, dans la résolution 41/35, a condamné sans ambages la politique d'"engagement constructif" et de "parallélisme" du Gouvernement américain. Elle a demandé aux Etats-Unis et au Royaume-Uni de reconsidérer leur position et de faciliter l'imposition par le Conseil de sécurité de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud raciste. L'Assemblée générale a exprimé sa profonde préoccupation face à la poursuite des violations de l'embargo obligatoire sur les armes adopté par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977) et à la coopération sur le plan nucléaire qu'entretiennent certains pays occidentaux et Israël avec le régime raciste sud-africain. Elle a demandé à tous les organismes des Nations Unies d'assurer l'isolement total de l'Afrique du Sud et des sociétés transnationales, banques, institutions financières et autres qui collaborent avec l'Afrique du Sud.

Il est de nombreuses autres résolutions de l'ONU qui condamnent la poursuite, dans divers domaines, de la collaboration des gouvernements de certains pays occidentaux et d'Israël, de leurs sociétés transnationales, banques et autres institutions financières avec le régime raciste de Pretoria et où il est affirmé que les activités des milieux étrangers - dans les sphères économique, financière et autre - tout particulièrement en Afrique du Sud, constituent un des principaux obstacles sur la voie de l'accession à l'indépendance politique et à l'égalité raciale, ainsi que de la mise en valeur des ressources naturelles par la population autochtone.

La République socialiste soviétique de Biélorussie estime que la communauté internationale doit faire en sorte que soient appliquées les résolutions de l'ONU ayant trait à la cessation par tous les Etats Membres de quelque collaboration que ce soit avec le régime raciste d'Afrique du sud. Elle appuie pleinement les justes propositions qui ont été faites par des Etats africains et par d'autres Etats touchant l'imposition le Conseil de sécurité de sanctions obligatoires et globales contre l'Afrique du Sud, conformément au chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La RSS de Biélorussie n'entretient aucun rapport avec l'Afrique du Sud dans les domaines politique, diplomatique, économique, commercial, militaire, ni dans quelque sphère que ce soit, et, en conséquence, n'a conclu aucun accord en matière de contrats, de brevets ou autres avec le régime raciste de Pretoria. La RSS de Biélorussie ne fonde pas de sociétés transnationales et n'en reçoit pas sur son territoire.

Dans leurs activités concrètes, les entreprises et organismes de la RSS de Biélorussie respectent strictement les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives au boycottage et à l'embargo qui visent le régime raciste d'Afrique du Sud.